

LA MINUTE CHSCT



★ RÉORGANISATION AUVILLAR:

Les représentants du personnel ont demandé par le biais d'une résolution un complément d'information notamment sur différents documents prévus par le code du travail (document unique, fiche entreprise, ...) ainsi que les plans des locaux des sites avec l'étude d'impact (Auvillar, Moissac), les fiches postes des agents concernés dont ceux modifiés sur Valence d'Agen.

Par conséquent, les représentants ont décidé de reporter la consultation de la réorganisation d'Auvillar PDC2 afin de rendre un avis éclairé.

★ LES RISQUES DUS AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES:

La direction a présenté un dossier voulant démontrer qu'il n'existe pas de risque dus aux champs électromagnétiques car les valeurs limites d'exposition ne sont pas dépassées et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des mesures des niveaux de champs électromagnétiques.

Pourtant, concernant le risque lié aux rayonnements électromagnétiques après plusieurs études de la CRIIREM, La Direction générale de la Santé préconise de limiter l'usage des portables en voiture (cage de Faraday : ondes multipliés par 2). En effet, depuis quelques mois, plusieurs médecins et organismes de santé s'accordent sur deux dangers des mobiles: la surpuissance des ondes qui peuvent entraîner une dégradation accélérée de l'ouïe et l'apparition sur le long terme de cancers, en cas de fortes expositions. Le ministère de la Santé continue à qualifier ces risques de "faibles" mais existants. L'OMS a classé les ondes électromagnétiques type GSM et Wi-fi comme « possiblement cancérogènes » (groupe « 2B »).

Par ailleurs, des effets sensoriels (tels que vertiges, nausées, troubles visuels) peuvent être ressentis aux très basses fréquences. Ces effets peuvent malgré tout avoir des conséquences sur la sécurité des travailleurs dans certaines situations de travail.

Conformément au code du travail, les représentants du personnel ont demandé de prendre les mesures de prévention nécessaires notamment en faveur des femmes enceintes.

★ NOUVEAU SERVICE « SAVOUREZ CHEZ VOUS »:

Les représentants du personnel ont demandé les documents et infos suivantes :

l'étude d'impact et le PV du CHSCT de Wissous concernant le test sur le projet, les formations à effectuer temps et lieux afférents, la notification concernant les responsabilités ou non des agents concernés (agent de cabine, facteurs...).

Pour l'instant, la direction nous a affirmé qu'aucun contrat n'était en vue. Mais les représentants du personnel CGT au CHSCT restent vigilants.

CGT FAPT 82, 24 rue Delcassé 82000 MONTAUBAN ☎: 05.83.03.51.52



@CGTfapt82



✉:cgtfapt82@orange.fr

CGT FAPT 82

MATERIEL FINANCE PAR LES COTISATIONS DES SYNDICATS CGT